



Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.

Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.

Montréal, le 6 avril 2010

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : Projet de ligne directrice sur les pratiques commerciales

Madame,

Dans les commentaires que nous vous avons transmis en date du 31 mars dernier sur le projet de ligne directrice sur les pratiques commerciales, nous avons constaté qu'il manque un paragraphe qui devrait être ajouté à la fin de la page 5 et qui se lit comme suit :

En ce qui concerne la rédaction de documents appropriés aux besoins des consommateurs, nous croyons que la partie de la section A2 qui stipule « de prévoir la révision de matériel publicitaire et des autres communications destinées aux consommateurs, indépendamment de la personne ou de l'organisme qui a préparé ou conçu ces documents » devrait être retirée; c'est l'assureur qui devrait déterminer les procédures et contrôles à développer pour s'assurer de l'adéquation des documents qui portent sa signature.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves Millette  
Vice-président principal, Affaires québécoises

1001, boul. de Maisonneuve o.  
Bureau 630  
Montréal (Québec)  
H3A 3C8

Tél.: (514) 845-9004  
Fax: (514) 845-6182  
www.accap.ca

Toronto

• Montréal

1001 de Maisonneuve Blvd W.  
Suite 630  
Montreal, Quebec  
H3A 3C8

Tel: (514) 845-9004  
Fax: (514) 845-6182  
www.clhia.ca

• Ottawa